

# INFORMATIONS SUR LE DÉPÔT DES BIENS ET OBJETS DE VALEUR

Par prudence, nous vous conseillons de ne conserver avec vous que des objets de faible valeur strictement nécessaires à votre hospitalisation (par exemple, vos vêtements ou votre nécessaire de toilette).

## Procédure de dépôt de vos objets de valeur

Dès votre arrivée, les objets de valeur en votre possession peuvent être déposés dans le coffre central de l'établissement (moyens de paiement, bijoux, ordinateur, sac à main...).

Si vous refusez cette possibilité, l'Hôpital Américain de Paris ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

En cas de dépôt, un inventaire précis sera établi et signé conjointement par vous-même et le personnel des admissions, et inséré dans votre dossier médical. Vous recevrez une copie de l'inventaire, ainsi qu'un reçu pour retirer les objets déposés.

Par ailleurs, un coffre personnel de petite taille est mis à votre disposition dans les chambres pour les objets usuels (papiers d'identité, cartes de crédit, clés...). Les objets que vous y déposerez resteront sous votre entière responsabilité.

Pour les objets que vous aurez choisis de conserver auprès de vous, ce n'est qu'en cas de faute de l'Hôpital Américain de Paris que sa responsabilité sera engagée.

Enfin, l'Hôpital Américain de Paris ne peut être tenu responsable de la perte des lunettes, appareil dentaire et auditif. Celles-ci demeurent sous votre entière responsabilité durant l'intégralité du séjour. Un boîtier de rangement est mis à votre disposition (à l'exception de la maternité) dans la salle de bains de votre chambre.

Lors de votre sortie définitive, vous vous verrez remettre un document vous invitant à procéder au retrait des objets déposés (art. R1113-7 du Code de la santé publique).

Vos objets et valeurs déposés sont récupérables du lundi au vendredi de 6h45 à 20h ainsi que les samedis de 9h à 17h à la Caisse et aux admissions les dimanches toute la journée.

## En cas de non réclamation de vos objets

Si vous oubliez de réclamer vos objets au moment de votre départ de l'AHP, nous vous informerons par courrier que nous détenons des objets que vous aviez déposés au coffre lors de votre séjour à l'Hôpital Américain de Paris. Si vous ne les réclamez pas dans un délai de six mois, nous vous adresserons un rappel. En l'absence de réponse de votre part dans le délai d'un an après votre sortie, ces objets seront considérés comme abandonnés et remis soit à la Caisse des dépôts et consignations soit au Service des Domaines (art. R1113-7 et L.1113-8 du Code de la santé publique).



American Hospital of Paris

## INFORMATIONS SUR LE DÉPÔT DES BIENS ET DES OBJETS DE VALEUR

Je soussigné(e), Madame / Monsieur

Nom	Prénom
Nom de naissance	
Né(e) le	à
Domicilié(e) à	
E-mail @ Téléphone	

### DÉPÔT D'OBJETS DE VALEUR DANS LE COFFRE CENTRAL DE L'HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS

oui  non

Par ailleurs, je déclare conserver avec moi durant mon séjour une ou plusieurs prothèses, matériel de déambulation ou autres (cocher les cases concernées) et je reconnais avoir été informé(e) qu'un coffre personnel est à ma disposition dans ma chambre.

#### Appareil auditif

Droite  Gauche

#### Appareil dentaire

Haut  Bas

#### Autres

Lunettes  Lentilles  Canne  Béquille  Déambulateur  Fauteuil roulant  
 Bijoux  Alliance  Piercing

Je soussigné(e), Madame / Monsieur

Nom Prénom

certifie avoir pris connaissance du présent document, et en accepte les conditions.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Un exemplaire de ce document doit vous être remis et un deuxième exemplaire doit être conservé par l'Hôpital Américain de Paris.